

CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Séance du MARDI 15 NOVEMBRE 2016

Date de convocation : 9 Novembre 2016 - Date d'affichage : 9 Novembre 2016

Nombre de délégués : En exercice : 35 - Présents : 25 - Votants : 31

L'an deux mille seize, le quinze novembre à 20h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie du Mesnil-Saint-Denis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER

ETAIENT PRESENT(E)S :

CHEVREUSE	:	Anne HERY LE PALLEC, Bernard TEXIER, Philippe BAY, Sébastien CATTANEO
CHOISEL	:	Alain SEIGNEUR, Frédéric JULHES
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Ghyslaine WOLFF
LE MESNIL ST DENIS	:	Evelyne AUBERT, Véronique DEZ, Michel ROMAIN, Quentin ABOUT
LEVIS ST NOM	:	Anne GRIGNON, Jean-Pierre MOREL, Anne BERGANTZ
MILON LA CHAPELLE	:	Jacques PELLETIER
SENLISSE	:	Yannick LEBRETON
ST FORGET	:	Jean-Luc JANNIN, Jean-Pierre POLUS
ST LAMBERT DES BOIS	:	Bernard GUEGUEN
ST REMY LES CHEVREUSE	:	Agathe BECKER, Michel DECHELOTTE, Claudine ROBIC, Bernard ODIER, Céline PERRIN, Jean-Louis BINICK
POUVOIRS	:	
CHEVREUSE	:	Claude GENOT a donné pouvoir à Anne HERY LE PALLEC, Caroline VON EUW a donné pouvoir à Bernard TEXIER,
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Jean-Pierre DE WINTER a donné pouvoir à Ghyslaine WOLFF,
MILON LA CHAPELLE	:	Pascal HAMON a donné pouvoir à Jacques PELLETIER,
SENLISSE	:	Jacques FIDELLE a donné pouvoir à Yannick LEBRETON
ST LAMBERT DES BOIS	:	Danielle TACYNIAK a donné pouvoir à Bernard GUEGUEN,
ABSENT(E)S EXCUSE(E)S	:	
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Philippe BOSSEAU
LE MESNIL ST DENIS	:	Daniel DOUX, Aimeric D'ANNOVILLE
ST REMY LES CHEVREUSE	:	Dominique BAVOIL

Arrivée de Mr Dominique BAVOIL à la délibération n°2016.11.06

Arrivée de Mr Jean-Pierre DE WINTER à la délibération n°2016.11.08

SECRETAIRE DE SEANCE : Evelyne AUBERT

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès verbal du 12/07/2016
3. Approbation des rapports annuels d'activité pour le SIDOMPE, le SIEED, le SIOM, le SICTOM et la commune du Mesnil Saint Denis
4. Autorisation de signature d'un emprunt dans le cadre du projet d'expérimentation de plateformes d'Eco-mobilité
5. Tarification de l'heure de recharge aux bornes électriques
6. Modification des statuts de la CCHVC au 1^{er} Janvier 2017 : mise à jour de l'article 7 des compétences
7. Décision modificative n°1 : FPIC
8. Indemnités de conseil à Mr le trésorier de Chevreuse pour l'année 2015

9. Approbation de la demande d'affiliation volontaire de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/ Hauts de Seine au CIG Grande Couronne de la région Île-de-France

10. Questions diverses

Le Président ouvre la séance à 20h30.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Evelyne AUBERT est nommée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 12/07/2016

Aucune remarque, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Approbation des rapports annuels d'activité pour le SIDOMPE, le SIEED, le SIOM, le SICTOM et la commune du Mesnil Saint Denis

Aucune remarque n'a été faite sur les rapports d'activité 2015 des différentes structures, qui sont donc approuvés à l'unanimité des membres présents.

4. Autorisation de signature d'un emprunt dans le cadre du projet d'expérimentation de plateformes d'Eco-mobilité

Le Président informe que le montant global du projet Ecomobilité a été mis à jour des dépenses réelles et qu'il s'élève à 593 001 euros TTC. Le Président expose alors le plan de financement qui nécessite un emprunt de 150 000 euros sur 5 ans et un emprunt « in fine » de 100 000 euros sur 3 ans, afin d'attendre le remboursement de FCTVA. Il précise également que le taux d'intérêt pour l'emprunt de 150 000 euros est de 0,41% et a augmenté par rapport à la première offre de prêt faite l'été dernier.

Le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (25 POUR ; 0 ABSTENTIONS ; 7 CONTRE : Agathe BECKER, Michel DECHELOTTE, Claudine ROBIC, Bernard ODIER, Céline PERRIN, Jean-Louis BINICK, Quentin ABOUT) autorise le Président à contracter les emprunts nécessaires au financement de l'opération Eco-mobilité, suivant le plan de financement présenté.

5. Tarification de l'heure de recharge aux bornes électriques

Le Président explique que chaque borne de recharge dispose de 2 types de points de charge : 3 KvA et 22 KvA. La prise de 3 KvA permet la recharge des vélos électriques ou des twizy.

Le point de charge à 22 KvA, quant à lui, sert à la recharge des véhicules électriques. Cependant, les différents véhicules sur le marché n'ont pas tous la même capacité de charge, qui fluctue entre 3 KvA et 22 KvA. La capacité délivrée dépend également du fait qu'il y ait (ou pas) déjà un autre véhicule en charge sur le second point de charge de la borne.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Communautaire 2 options pour la tarification de la recharge électrique des particuliers :

Un tarif promotionnel de 1,30 € l'heure de recharge 3 KvA ou 22 KvA, pendant 6 mois ou la gratuité des 2 points de charge pendant 6 mois, pour inciter à l'usage.

Mr CATTANEO dit que si l'objectif est de faire venir du monde pour utiliser le service, alors la gratuité lui paraît être l'option la plus indiquée.

Mr ABOUT se demande ce que cela va coûter à la CCHVC et ne comprend pas cette hypothèse qui va faire peser le coût du service sur l'ensemble des contribuables, qu'ils soient ou non utilisateurs du service.

Le Président rappelle que c'est une expérimentation, qui va durer 2 ans et que si cela ne fonctionne pas, il restera toujours les bornes de recharge électriques, investies par la CCHVC. Pour l'instant, les dépenses

d'électricité sont peu importantes, étant donné le faible nombre d'utilisation, c'est pour cela qu'il faut faire la publicité du service. Durant le premier mois, il y a eu une dizaine d'utilisations du service d'autopartage, surtout au Mesnil Saint Denis (utilisation du véhicule électrique par un chômeur pour se rendre à ses entretiens d'embauche), et 2 recharges électriques.

Mme WOLFF indique qu'elle considère que par principe, la gratuité ne lui semble pas être une bonne chose, d'autant plus que les prix proposés dans l'option 1 sont faibles et qu'au bout de 6 mois, le service redevient payant.

Le Président informe que sur Rambouillet Territoire ou sur le territoire de Seine Aval, le principe de la gratuité des recharges électriques a été mis en place.

Mr ABOUT regrette qu'une hypothèse de tarification du service au prix coûtant ne soit pas proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (23 POUR ; 0 ABSTENTIONS ; 9 CONTRE : Agathe BECKER, Michel DECHELOTTE, Claudine ROBIC, Bernard ODIER, Céline PERRIN, Jean-Louis BINICK, Ghyslaine WOLFF et pouvoir Jean-Pierre DE WINTER, Quentin ABOUT), décide de retenir l'option 2 et de **fixer la gratuité des 2 points de recharges électriques pour les particuliers pendant 6 mois.**

6. Modification des statuts de la CCHVC au 1^{er} Janvier 2017 : mise à jour de l'article 7 des compétences

Le Président expose le contexte de la modification des statuts de la CCHVC dû à l'application de la loi NOTRe et aux nouvelles compétences obligatoires et optionnelles que doit exercer la CCHVC au 1^{er} Janvier 2017. Différentes versions de cette modification des statuts ont été envoyées aux Conseillers Communautaires car il y a eu de nombreux aller-retours avec la Préfecture sur le sujet. Le Président procède à la lecture des différentes compétences aux membres du Conseil. Concernant la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire », Mr SEIGNEUR demande au Président qu'il soit possible de disposer d'une attestation de la CCHVC listant nommément les liaisons d'intérêt communautaire, afin que les communes puissent bénéficier des subventions sur leurs travaux communaux de voiries.

Mr SEIGNEUR trouve également dommage que la CCHVC ne prenne pas la compétence « sport » dans l'intérêt communautaire. Il est par ailleurs rappelé que les intérêts communautaires déjà définis restent valides, malgré la modification des statuts (notamment les liaisons douces ou les événements culturels d'intérêt communautaire). Cela permet ainsi de ne pas refondre les statuts à chaque modification à apporter à la liste des intérêts communautaires.

Mr SEIGNEUR indique qu'il souhaiterait une réflexion au niveau communautaire concernant la vidéo surveillance. Mme HERY informe que le syndicat Yvelines Numérique propose dans ses compétences « optionnelles » la compétence vidéo protection, et est en train de réfléchir sur le sujet. Courant 2017, Yvelines Numérique devrait avoir des propositions à faire sur ce thème.

Mr ABOUT demande au sujet de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire », au-delà de la mise en place d'observatoires, quelles actions et quelle politique vont être mise en œuvre ? Mme AUBERT répond que la compétence « action sociale » restera au niveau communal car les situations sont très différentes d'une commune à l'autre.

A Mr POLUS qui demande quelles seront les conséquences financières de l'extension des statuts de la CCHVC, le Président répond qu'il y aura effectivement des dépenses supplémentaires liées à ces nouvelles compétences. Par exemple, l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage situé sur la commune du Mesnil Saint Denis, qui est une aire intercommunale (sont concernées les communes de Chevreuse, Saint Rémy Lès Chevreuse, Le Mesnil Saint Denis), sera désormais pris en charge par la CCHVC. Mr POLUS souligne alors l'importance de couper dans d'autres dépenses de la CCHVC car les dépenses sont trop élevées, ce à quoi le Président répond qu'il ne sait pas sur quel poste la CCHVC pourrait faire des économies, étant entendu que 87% des dépenses de fonctionnement de la CCHVC

concerne le FPIC. Mr POLUS précise alors qu'il ne retrouve pas dans l'intercommunalité les effets d'échelle attendus.

Me GRIGNON indique que si la CCHVC adoptait la Fiscalité Professionnelle Unique, la répartition des charges transférées par ces nouvelles compétences seraient beaucoup plus simple.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés (24 POUR; 7 ABSTENTIONS : Agathe BECKER, Michel DECHELOTTE, Claudine ROBIC, Bernard ODIER, Céline PERRIN, Jean-Louis BINICK, Sébastien CATTANEO ; 1 CONTRE : Quentin ABOUT), décide de modifier l'article 7 des statuts : Compétences de la communauté tel que proposé dans la délibération 2016.11.08.

7. Décision modificative n°1 : FPIC

Le Président explique que suite à la notification du montant du FPIC de 1 423 179 € le 12 Septembre 2016, il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires. Il faut augmenter le compte 73925 (FPIC) de +11 200 € et prendre les crédits nécessaires sur le compte 617 Etudes et recherches -11 200 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte la Décision Modificative ci-dessus.

8. Indemnités de conseil à Mr le trésorier de Chevreuse pour l'année 2015

Mr DUHAMEL, Trésorier de la CCHVC a sollicité auprès de la CHVC l'attribution d'une indemnité de Conseil, conformément aux textes en vigueur et aux modalités de calcul. Cette indemnité s'élève à 723,47 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, (22 POUR ; 2 ABSTENTIONS : Yannick LEBRETON et pouvoir Jacques FIDELLE ; 8 CONTRE : Anne HERY LE PALLEC et pouvoir Claude GENOT, Bernard TEXIER et pouvoir Caroline VON EUW, Philippe BAY, Alain SEIGNEUR, Frédéric JULHES, Jean-Pierre POLUS) décide d'attribuer à Mr le Trésorier une indemnité de Conseil de 723,47 €.

9. Approbation de la demande d'affiliation volontaire de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/ Hauts de Seine au CIG Grande Couronne de la région Île-de-France

Par courrier en date du 10 Octobre 2016, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Île de France, sollicite l'avis de la CCHVC sur une demande d'affiliation volontaire au CIG émanant de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/ Hauts de Seine. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la demande d'affiliation volontaire de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/ Hauts de Seine au CIG de la Grande Couronne de la région Île de France.

10. Questions diverses

A la demande de Me GRIGNON, qui souhaite que les membres du Conseil Communautaire expriment leur position sur l'hypothèse d'un passage de la CCHVC à la Fiscalité Professionnelle Unique, une discussion informelle sur le sujet s'ensuit.

Me GRIGNON demande quelle est la nature intercommunale de la programmation 2017 du festival « jazz à toute heure ». Le Président précise qu'il doit rencontrer Mr BOCAGE-MARCHAND sur ce sujet le 23 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 21h50.

Jacques PELLETIER
Président